

Marie Moret à Pierre-Alphonse Doyen, 1er décembre 1892

Auteur·e : **Moret, Marie (1840-1908)**

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

3 Fichier(s)

Les relations du document

Collection Correspondant.e.s

[Doyen, Pierre-Alphonse \(1837-1895\)](#) est destinataire de cette lettre

[Afficher la visualisation des relations de la notice.](#)

Informations sur le document source

CoteInv. n° 1999-09-52

Collation3 p. (489r, 490v, 491r)

Nature du documentCopie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservationFamilistère de Guise

Citer cette page

Moret, Marie (1840-1908), Marie Moret à Pierre-Alphonse Doyen, 1er décembre 1892, Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle) consulté le 14/01/2026 sur la plate-forme EMAN : <https://eman-archives.org/Famililettres/items/show/3815>

Copier

Informations sur l'édition numérique

ÉditeurÉquipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

DroitsFamilistère de Guise et Bibliothèque centrale du CNAM ; projet EMAN

Présentation

Auteur·e [Moret, Marie \(1840-1908\)](#)

Date de rédaction [1er décembre 1892](#)

Lieu de rédaction Nîmes (Gard) [?]

Destinataire [Doyen, Pierre-Alphonse \(1837-1895\)](#)

Lieu de destination Guise (Aisne) – Familière

Description

Résumé Au sujet d'une modification à faire dans l'état des assurances mutuelles que *Le Devoir* publie chaque mois, avec l'accord des messieurs de la comptabilité : changer le terme « Recettes » pour mieux « faire ressortir les deux modes de ressources qui alimentent nos assurances » en introduisant deux colonnes « Cotisations des mutualistes » et « Subventions de la société ». À titre d'exemple, envoie la page 609 du *Devoir* d'octobre. Lui demande de lui renvoyer la page de l'état des assurances et l'état civil pour le prochain numéro, modifiée selon l'ajout discuté.

Mots-clés

[Administration et édition du journal Le Devoir](#), [Mutualité](#)

Personnes citées

- [Alizart \[monsieur\]](#)
- [Piponnier, Antoine \(1844-1902\)](#)

Informations biographiques sur les correspondant·es et les personnes citées

Nom Doyen, Pierre-Alphonse (1837-1895)

Genre Homme

Pays d'origine France

Activité

- Employé/Employée
- Familière
- Presse

Biographie Employé français de la [Société du Familière de Guise](#), né en 1837 à Surfonds (Sarthe) et décédé en 1895 à Guise (Aisne) au Familière. Il épouse en premières noces Pauline Anastasie Lemarie et en secondes noces Émilie Virginie Brunet. Il a deux enfants. Doyen entre au service du Familière en 1878 et il se voit confier la gérance du journal *Le Devoir* (Guise, 1878-1906) de la création de celui-ci en 1878 jusqu'à sa mort en 1895.

Notice créée par [Équipe du projet FamiliLettres](#) Notice créée le 16/11/2020

Dernière modification le 26/04/2023

Décembre 1491

cher Monsieur Doyen, je vous confirme ma lettre du 26 novembre. En attendant notre audience, j'ai à vous parler d'une modification qu'il serait très intéressant d'introduire dans l'état des assurances mutuelles que le Doyenné établit chaque mois.

Je suppose qu'il faudra faire cela de concert avec Messieurs de la Comptabilité. N'oubliez donc pas de me faire connaître cette lettre soit à Monsieur Paponier ou en son absence de sa part, soit à Monsieur Gély, et je les remercierai par avance. Il convient d'autre part qu'ils veillent sur leur intérêt et leur présente mon meilleures salutations.

La plupart des assurances sur lesquelles nous nous référerons ci-joint nous indiquent que les annotations suivantes se rangeant sous ce point de vue : il est nécessaire d'assurer au plus haut point le bien social - de faire ressortir les deux modes de recouvrement qui caractérisent nos assurances. Or le simple mot recette ne fait rien de tout à cet égard.

Les recettes sont constituées pour

Maurice contre la maladie, double
secteur comme pour le fonds de
pharmacie de deux éléments :
1^e cotisations des mutuelles
2^e subventions de la santé.

Dans l'affiliation des personnes et du
necessaire, c'est la société exclusivement
qui alimentent les restaurer-Malins
avec nos loix en conséquence carma-
telle est unique sur la bâille et jointe au
fond. Mon père je vous prie des
chiffres correspondants. Merci d'avance.

Je vous mvoie un autre ci joint les
pages 609-610 du "Droit" d'octobre, vous
vouant de la montrer à ces Messieurs
d'Assemblée ou allier pour mieux
spécifier ce qui me occupe :

Page 609 les recettes de l'assurance
des personnes sont parfaitement indi-
qués sans leur nature.

Il n'en est pas de même des cinq
autres chiffres de recettes (pages 609-610) que
je souligne au crayon bleu.
et pour un travail qui se fait en

ce moment à Nîmes j'aurais été bien content de savoir quel était le montant des cotisations individuelles et quel était le montant des cotisations sociales dans les cinq chiffres en question.

L'organisation des caisses de secours est à notre époque d'une importance sociale que l'étude & en impose même aux plus indifférents en ces matières.

Vous pourrez, cher Monsieur Godon, adresser directement votre réponse concernant ces chiffres à Monsieur Fabre. Il me remettra notre lettre.

Il est probable que tandis que nous recevons la présente lettre je recevrai moi l'état des assurances de l'état avec tout ce qu'il y a de nouveau. Je vous prie de me faire savoir quand je devrai vous envoyer.

Si nous pouvons être renvoyés au double de l'état des assurances modifiée comme cette lettre l'indique, je vous en serai bien obligé.

Agéan, je vous prie, dear Monsieur,
mon cordial souvenir
Marie Godon